

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II

&

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : KLUS 1994 19.06.12

Le 19/06/2012



Bien : une Maison

Adresse :

2 Rue de l'Ecluse
 02300 VIRY NOUREUIL

Numéro de lot :

NC

Référence Cadastrale :

AB n° 64 - 65 - 66 - 67

PROPRIETAIRE

Madame et Monsieur KLUS Joseph
 2 rue de l'écluse
 02300 VIRY NOUREUIL

DEMANDEUR

Madame et Monsieur KLUS
 8 Rue Alsace Lorraine
 02680 GRUGIES

Date de visite : 19/06/2012

Opérateur de repérage : HIRSON Alain

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II
 M. Emmanuel PAQUET
 Notaire à CHAUNY soussigné
 le

Géomètres-Experts Associés

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Décret no 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
 Arrêté du 4 avril 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
 Norme XP C 16-600 de février 2011

A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

■ Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : AISNE

Commune : VIRY NOUREUIL (02300)

Adresse : 2 Rue de l'Ecluse

Lieu-dit / immeuble :

Réf. Cadastrale : AB n° 64 - 65 - 66 - 67

■ Désignation et situation du lot de (co)propriété :

N° de Lot : NC

Type d'immeuble :

Appartement

Maison individuelle

Propriété de : Madame et Monsieur KLUS Joseph
 2 rue de l'Ecluse
 02300 VIRY NOUREUIL

Année de construction : avant le 01/01/1949

Année de l'installation :

Distributeur d'électricité : EDF

Rapport n° : KLUS 1994 19.06.12 ELEC

B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

■ Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : Monsieur KLUS Christian

Adresse : 8 Rue Alsace Lorraine
 02680 GRUGIES

■ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)

C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

■ Identité de l'opérateur :

Nom : KUBOW

Prénom : Claude

Nom et raison sociale de l'entreprise : SCP HIRSON

Adresse : 15 Boulevard de l'Europe - BP 20120
 02303 CHAUNY

N° Siret : 35346892900024

Désignation de la compagnie d'assurance : SWISS LIFE

N° de police : WR 9.169.643 date de validité : 31/12/2012

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.Cert - 35000 RENNES-
 le 12/12/2008

N° de certification : CPDI0791

D Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles : des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier), non visibles ou non démontables ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

E Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

Les anomalies constatées concernent :

- L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- La piscine privée.

- L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de**

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

fonctionnement du ou des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel n'ont pu être effectuées.

Constatations diverses :

F ANOMALIES IDENTIFIEES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation	Observation(s)	
			N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.3.3.1 c)	Les prises de terre du bâtiment ne sont pas interconnectées.			Interconnecter les prises de terre
B.3.3.3 a)	La connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale ou du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette principale de terre, n'assure pas un contact sûr et durable dans le temps.			Remplacer le conducteur de terre
B.3.3.6 a)	Des circuits ne comportent pas de conducteur de protection relié à la terre.			Equiper tous les circuits d'un conducteur de protection relié à la terre

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme XP C 16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

G INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Néant

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

H IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II

&

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise

Ordre des Géomètres Experts Fonciers
 SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
 Pascal et Alain HIRSON
 106 Rue de la République
 02800 LA FERE -Tél. 03.23.56.21.71
 15 boulevard de l'Europe - BP 20120
 02303 CHAUNY Cedex - Tél. 03.23.52.12.85
 N° d'inscription 4406 - 4405

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **19/06/2012**

Date de fin de validité : **28/06/2015**

Etat rédigé à **CHAUNY** Le **29/06/2012**

Nom : **KUBOW** Prénom : **Claude**

Signature de l'opérateur :

OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
B2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence priviliege, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un capot, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B10	Piscine privée : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.



Ordre des Géomètres-Experts

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600

J

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le groupe d'anomalies (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, imprudence ou défaut d'entretien...).</p> <p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

N° CPDI 0791

Version 01

Je soussigné
 Philippe TROYAUX,
 Directeur Général d'I.Cert,
 atteste que :

Monsieur Claude KUBOW

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

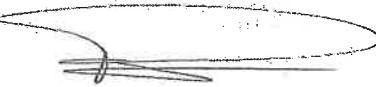
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
 Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX

Etat de l'installation intérieure électrique
 Date d'effet : 12/12/2008, date d'expiration : 11/12/2013

En foi de quoi ce certificat est délivré,
 pour valoir et servir ce que de droit.

Édité à Rennes
 le 16/12/2008



I.Cert
 Institut de Certification
 Certification de personnes
 Diagnostic
 Porte disponible sur www.cert.fr
 116 Rue Eugène Pottier
 35000 Rennes

Arrêté du 6 avril 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques relevant du tableau des habilitations techniques en énergie et performance énergétique.
 Arrêté du 16 octobre 2006 déterminant les critères de certification des compétences des personnes physiques relevant de la diagnostic et de l'assurance de la performance de l'habitat.
 Arrêté du 29 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques relevant de l'assurance de la performance de l'habitat.



07111002

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU I

&

Géomètres-Experts Associés

ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.1 c)



Description : Les prises de terre du bâtiment ne sont pas interconnectées.

Observation(s) Interconnecter les prises de terre

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II

annexé à la convention
 d'un acte régi par
M. Emmanuel PAQUET
 Notaire à
CHAUNY soussigné
 le

Géomètres-Experts Associés

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006

A INFORMATIONS GENERALES

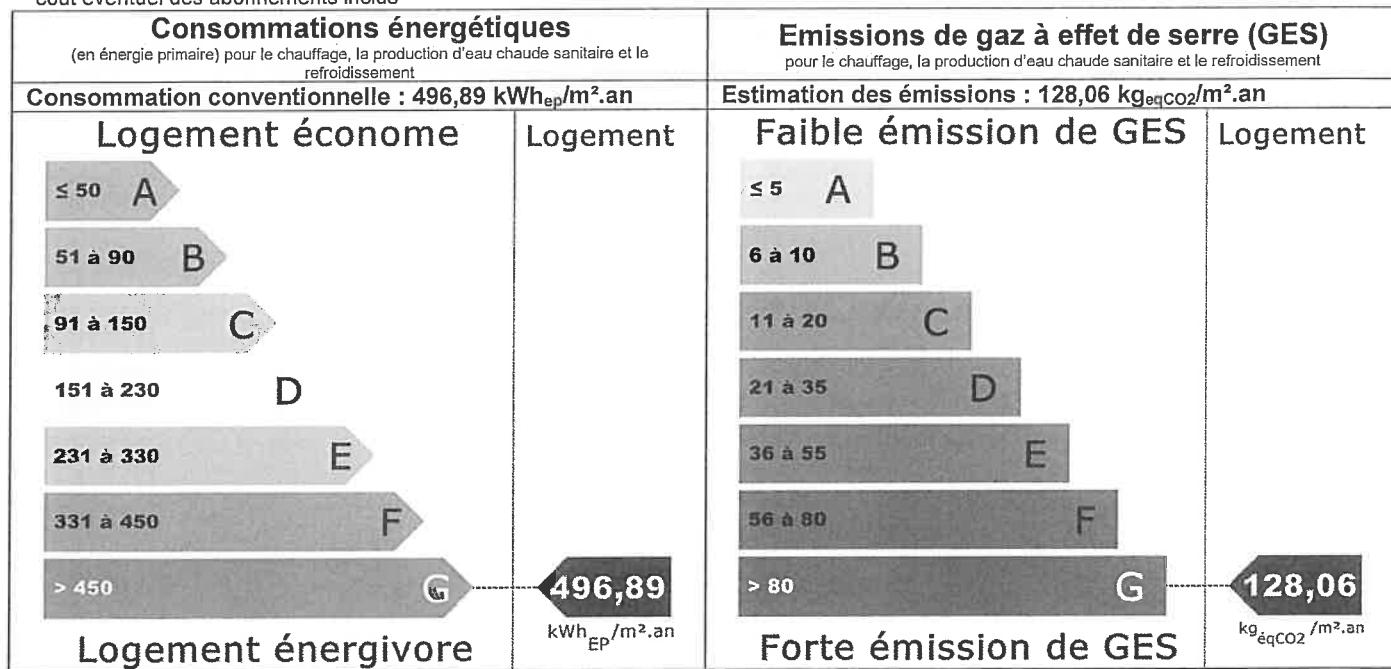
N° de rapport :	KLUS 1994 19.06.12	Date du rapport :	20/06/2012
Valable jusqu'au :	20/06/2022	Date de visite :	19/06/2012
Type de bâtiment :	Maison Individuelle	Diagnostiqueur :	HIRSON Alain
Nature :	Maison	Signature :	
Année de construction :	< 1948	Catégorie :	Habitation (Maisons individuelles)
Surface habitable :	88 m ²	Bâtiment :	
Adresse :	2 Rue de l'Ecluse 02300 VIRY NOUREUIL	Etage :	
Numéro de Lot :	NC	Escalier :	
Référence cadastrale :	AB n° 64 - 65 - 66 - 67	Porte :	
Nombre de pièces :	4	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :	
Propriétaire :		Nom :	
Nom :	Madame et Monsieur KLUS Joseph	Adresse :	
Adresse :	2 rue de l'écluse 02300 VIRY NOUREUIL		

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version V15c, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2006

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Fioul 37 228,75	37 228,75	2 539,00 €
Eau chaude sanitaire	Électrique 2 518,63	6 498,06	330,19 €
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Électrique 2 518,63 Fioul 37 228,75	43 726,81	2 930,24 € *

*coût éventuel des abonnements inclus



PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

&

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Simple briques pleines	64,5	Extérieur	34	Non isolé
Mur 2	Simple briques pleines	17	Autre	34	Non isolé
Mur 3	Simple briques pleines	38	Extérieur	23	Non isolé
Mur 4	Platre	24,5	Extérieur	7	Non isolé

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Entre solives bois avec ou sans remplissage	67	Combles perdus	Epaisseur : 8 cm
Plafond 2	Entre solives bois avec ou sans remplissage	10,5	Combles perdus	Epaisseur : 1 cm

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Terre plein	77	Terre-plein	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de volets	Remplissage en argon
Porte 1	Bois Opaque pleine	1,35	Extérieur		
Porte 2	Porte isolée	4,2	Extérieur		
Fenêtre 1	Bois - Fenêtres avec du simple vitrage	3,5	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	Bois - Fenêtres avec du double vitrage 4/6/4 ou inconnue	6,7	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 3	Métallique - Fenêtres avec du simple vitrage	,3	Extérieur	Non	Non

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Programmateur	Robinet thermostatique	Date de Fabrication	Surface chauffée	Réseau isolé	Insp. > 15 ans	Individuel / Collectif
Chaudière fioul installée à partir de 2001	Fioul		61,35 %	Non	Non		88		Non	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage - Aucun -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE CLIMATISATION

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Individuel / Collectif
Chappe-eau électrique vertical installé entre 5 et 15 ans	Électrique		68%	Non		Individuel

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CLIMATISATION - AUCUN -

C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
------------------------------------------------------------------	-------

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406

COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4405

COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Isolation par l'intérieur lorsque des travaux de décoration sont prévus (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale dans le cas d'un mur de façade ou en pignon, choisir un $R \geq 2,8 \text{ m}^2.\text{K/W}$, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)	344,37	++++	★★★★★	★★★	25 % 25 % 25 % 25 %
Simulation 2	Toiture rampants : Isolation de la toiture par l'intérieur car la couverture est en bon état. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec $R \geq 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur) Combles perdus : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec $R \geq 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)	481,37	+++	★	★	25 % 25 %
Simulation 3	Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres menuiseries bois en double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w < 1,6 \text{ W/m}^2.\text{K}$)	485,01	++	★	★	15 % 15 % 15 %
Simulation 4	Installation d'une VMC hygroréglable type B	462,88	++	★★★	★★★★	

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◎◎◎◎ : moins de 5ans
★★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◎◎◎ : de 5 à 10 ans
★★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◎◎ : de 10 à 15 ans
★★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◎ : plus de 15 ans

Commentaires :

Néant

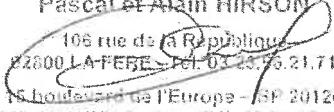
Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
 Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Cabinet

Ordre des Géomètres Experts Fonciers
 SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
 Pascal et Alain HIRSON

 106 rue de la République
 02800 LA FERE - Tel. 03.23.56.21.71
 15 boulevard de l'Europe - BP 20120
 02303 CHAUNY Cedex - Tél. 03.23.52.12.85
 N° d'inscription 4406 - 4405

Etablissement du rapport :

Fait à **CHAUNY** le **20/06/2012**

Cabinet : SCP HIRSON

Nom du responsable :

Nom du diagnostiqueur : HIRSON Alain

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **SGS ICS SAS -94237 CACHAN CEDEX**

N° de certificat de qualification : **CDP-IMM00749**

Date d'obtention : **27/11/2007**

Désignation de la compagnie d'assurance : **SWISS LIFE**

N° de police : **WR 9.169.643**

Date de validité : **31/12/2012**

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I
 M^{me} Emmanuel PAQUET
 Notaire à CHAUNY soussigné

Géomètres-Experts Associés



Constat des risques d'exposition au plomb à la vente d'un Bâti

N° Dossier : **KLUS 1994 19.06.12 P** Date de visite : **19/06/2012**

Demandeur :

Monsieur KLUS Christian - 8 Rue Alsace Lorraine 02680 GRUGIES

Adresse du bien :

2 Rue de l'Ecluse 02300 VIRY NOUREUIL

Textes réglementaires de référence :

- Décret N° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme et modifiant les articles R. 1334-1 à R. 1334-13 du code de la santé publique
- Article L.1334-5 du code de la santé publique
- Article L.1334-6 et L.1334-7 du code de la santé publique
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Date limite de validité du rapport : **19/06/2013**

SOMMAIRE

LE RAPPORT (16 pages)
 NOTICE D'INFORMATION SOMMAIRE
 DESCRIPTION DU BIEN
 INSPECTION DES LOCAUX
 RESULTATS DETAILLÉS
 NOTICE D'INFORMATION
 ANNEXE 1 – PLAN OU CROQUIS

1 ELEMENTS DESCRIPTIFS DU RAPPORT

1.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

1.1.1 – Les propriétaires ou son représentant :

Nom : **Madame et Monsieur KLUS Joseph**
 Adresse : **2 rue de l'Ecluse 02300 VIRY NOUREUIL**

1.1.2 - le demandeur du rapport

Nom : **Madame et Monsieur KLUS**
 Adresse : **8 Rue Alsace Lorraine 02680 GRUGIES**
 Qualité : **Propriétaire**

1.1.3 - L'organisme ayant procédé au CREP avant vente en parties privatives

Coordonnées : **SCP HIRSON - 15 Boulevard de l'Europe - BP 20120 02303 CHAUNY**

Nom du technicien : **Alain HIRSON**

Numéro de Certification : **CDP-IMM00749**

Date d'obtention de la certification : **22/10/2007**

Nom de l'organisme de certification accrédité par le COFRAC : **SGS ICS SAS -94237 CACHAN Cedex-**

Autorisation DGSNR (pour le mesurage à l'aide d'un appareil à fluorescence X) : **1111-2008** expire le **18/11/2011**

Organisme d'assurance professionnelle : **SWISS LIFE**

Attestation d'assurance, RC professionnelle : **WR 9.169.643**, date de validité : **31/12/2012**

Matériel utilisé :

Marque : **PROTEC** Modèle : **LPA-1** N° de série : **2429**

Date de chargement de la source : **21/01/2009**

Nature du radionucléide : **Co57**

Activité de la source à la date de chargement : **444 Mbq**

Accompagnateur : **Le propriétaire**

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

1.2 DESCRIPTION DU BIEN

1.2.1 - Immeuble contrôlé

Type : **Maison**
 Nombre de Pièces : **4**
 N° lot de copropriété : **NC**
 Référence Cadastrale : **AB n° 64 - 65 - 66 - 67**
 Autre(s) Lot(s) : **120320/L13099.01**

Bâtiment :
 Entrée/cage n° :
 Etage :
 Situation sur palier :
 Destination du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**

1.2.2 - Occupation du logement

Locaux occupés le jour de la visite : **Oui**
 Nombre et âge des mineurs fréquentant le logement contrôlé : **0**

1.2.3 - Description sommaire de l'ensemble immobilier concerné :

Nombre de bâtiments : **6**
 Nombre de cages d'escalier :
 Nombre de niveaux : **2**
 Date de construction : **avant le 01/01/1949**

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

2 L'INSPECTION

2.1 LISTE DES LOCAUX VISITES

N°	Local	Etage
1	Cuisine	RDC
2	Placard	RDC
3	Chambre n°1	RDC
4	Chambre n°2	RDC
5	Salle à manger	RDC
6	Escalier	RDC
7	Grenier	1er
8	Chambre n°3	1er
9	Véranda	RDC
10	Chaufferie	RDC
11	salle d'eau et Wc	RDC
12	Cave 1	RDC
13	Garage	RDC
14	Bâtiment 1	RDC
15	bucher	RDC
16	poulailler	RDC
17	garage velos	RDC
18	arrière cuisine	RDC

2.2 LISTE DES LOCAUX NON VISITES

Néant

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II

ALAIN HIRSON

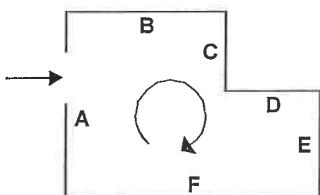
DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

2.3 REPERAGE DES ZONES DU BIEN OBJET DU DIAGNOSTIC

Par convention, on identifiera les murs d'un espace de la façon suivante :

Dans le rapport, le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les autres murs sont codifiés B, C, D, dans le sens des aiguilles d'une montre. Si plusieurs entrées existent, celle retenue est définie précisément. Les pièces sont numérotées sur les plans en annexe et ces numéros sont repris dans le rapport et les tableaux de mesures en annexe.



2.4 SEUILS REGLEMENTAIRES ET CLASSEMENT DES UNITES DE DIAGNOSTICS

2.4.1 - Mesure par appareil à fluorescence X ou par analyse de prélèvement en laboratoire

Le résultat est considéré comme positif lorsque la teneur en plomb est supérieure ou égale à 1 mg/cm² (mesure par fluorescence X) ou supérieure ou égale à 1,5 mg/g (concentration massique mesurée en laboratoire)

2.4.2 – Classement des unités de diagnostic

Concentration en plomb	Type de dégradation	Classement
< 1mg/cm ² ou < 1,5 mg/g	NC	0
≥ 1mg/cm ² ou ≥ 1,5 mg/g	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

3 RESULTATS DETAILLÉS

3.1 TABLEAU DE RESULTATS

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
9	Cuisine	RDC	A	Mur A	Plâtre	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
10	Cuisine	RDC						BG		0	0		
19	Cuisine	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
20	Cuisine	RDC						BG		0	0		
17	Cuisine	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
18	Cuisine	RDC						BG		0	0		
11	Cuisine	RDC	B	Mur B		Plâtre	Peinture, papier	C		0	0	0	

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
12	Cuisine	RDC					Peint	BG		0	0		
13	Cuisine	RDC	C	Mur C		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
14	Cuisine	RDC						BG		0	0		
15	Cuisine	RDC	D	Mur D		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
16	Cuisine	RDC						BG		0	0		
37	Cuisine	RDC	E	Mur E		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
38	Cuisine	RDC						BG		0	0		
39	Cuisine	RDC	F	Mur F		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
40	Cuisine	RDC						BG		0	0		
23	Cuisine	RDC	Mur B	Porte B	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
24	Cuisine	RDC						BG		0	0		
27	Cuisine	RDC						C		0	0		
28	Cuisine	RDC						BG		0	0		
21	Cuisine	RDC	Mur B	Porte B	Ouvrant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
22	Cuisine	RDC						BG		0	0		
25	Cuisine	RDC						C		0	0		
26	Cuisine	RDC						BG		0	0		
29	Cuisine	RDC	Mur C	Porte E	Ouvrant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
30	Cuisine	RDC						BG		0	0		
33	Cuisine	RDC						C		0	0		
34	Cuisine	RDC						BG		0	0		
31	Cuisine	RDC	Mur C	Porte E	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
32	Cuisine	RDC						BG		0	0		
35	Cuisine	RDC						C		0	0		
36	Cuisine	RDC						BG		0	0		
173	Cuisine	RDC	Mur C	Radiateur		Fonte	Peinture	C		0	0	0	
174	Cuisine	RDC						BG		0	0		
7	Cuisine	RDC	Mur D	Fenêtre F	Dormant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
8	Cuisine	RDC						BG		0	0		
5	Cuisine	RDC	Mur D	Fenêtre F	Dormant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
6	Cuisine	RDC						BG		0	0		
1	Cuisine	RDC	Mur D	Fenêtre F	Ouvrant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
2	Cuisine	RDC						BG		0	0		
3	Cuisine	RDC	Mur D	fenêtres F	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
4	Cuisine	RDC						BG		0	0		
175	Cuisine	RDC	Mur D	Volets		Fer	Peinture	C	ND	5,5	0	1	
176	Cuisine	RDC						BG	ND	5	0		
	Cuisine	RDC	Murs A, B, C, D	Plinthes		Bois	Peinture						Carrelage
	Cuisine	RDC	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture						Absence de revêtement
41	Placard	RDC	A	Mur A		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
42	Placard	RDC						BG		0	0		

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Éléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
53	Placard	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
54	Placard	RDC						BG		0	0		
51	Placard	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
52	Placard	RDC						BG		0	0		
43	Placard	RDC	B	Mur B		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
44	Placard	RDC						BG		0	0		
45	Placard	RDC	C	Mur C		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
46	Placard	RDC						BG		0	0		
47	Placard	RDC	D	Mur D		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
48	Placard	RDC						BG		0	0		
49	Placard	RDC	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
50	Placard	RDC						BG		0	0		
63	Chambre n°1	RDC	A	Mur A		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
64	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
75	Chambre n°1	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
76	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
73	Chambre n°1	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
74	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
65	Chambre n°1	RDC	B	Mur B		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
66	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
67	Chambre n°1	RDC	C	Mur C		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
68	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
69	Chambre n°1	RDC	D	Mur D		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
70	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
61	Chambre n°1	RDC	Mur B	Fenêtre B	Dormant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
62	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
59	Chambre n°1	RDC	Mur B	Fenêtre B	Dormant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
60	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
57	Chambre n°1	RDC	Mur B	Fenêtre B	ouvrant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
58	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
55	Chambre n°1	RDC	Mur B	Fenêtre B	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Éléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
56	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
77	Chambre n°1	RDC	Mur B	Radiateur	Fonte	Peinture		C		0	0	0	
78	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
177	Chambre n°1	RDC	Mur B	Volets	Fer	Peinture		C	ND	5	0	1	
178	Chambre n°1	RDC						BG	ND	6	0		
71	Chambre n°1	RDC	Murs A, B, C, D	Plinthes	Bois	Peinture		C		0	0	0	
72	Chambre n°1	RDC						BG		0	0		
	Chambre n°1	RDC	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture						Absence de revêtement
87	Chambre n°2	RDC	A	Mur A	Plâtre	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
88	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
97	Chambre n°2	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
98	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
89	Chambre n°2	RDC	B	Mur B	Plâtre	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
90	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
91	Chambre n°2	RDC	C	Mur C	Plâtre	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
92	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
93	Chambre n°2	RDC	D	Mur D	Plâtre	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
94	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
99	Chambre n°2	RDC	Mur A	Radiateur	Fonte	Peinture		C		0	0	0	
100	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
81	Chambre n°2	RDC	Mur D	fenêtre D	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
82	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
85	Chambre n°2	RDC	Mur D	Fenêtre D	Dormant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
86	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
83	Chambre n°2	RDC	Mur D	Fenêtre D	Dormant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
84	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
79	Chambre n°2	RDC	Mur D	Fenêtre D	Ouvrant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Éléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
80	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
179	Chambre n°2	RDC	Mur D	Volets	Fer	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
180	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
95	Chambre n°2	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture		C		0	0	0	
96	Chambre n°2	RDC						BG		0	0		
109	Salle à manger	RDC	A	Mur A	Plâtre	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
110	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
123	Salle à manger	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
124	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
121	Salle à manger	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
122	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
111	Salle à manger	RDC	B	Mur B	Plâtre	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
112	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
113	Salle à manger	RDC	C	Mur C	Plâtre	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
114	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
115	Salle à manger	RDC	D	Mur D	Plâtre	Peinture, papier Peint		C		0	0	0	
116	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
133	Salle à manger	RDC	Mur A	Porte	Dormant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
134	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
131	Salle à manger	RDC	Mur A	Porte	Dormant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
132	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
129	Salle à manger	RDC	Mur A	Porte	Ouvrant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
130	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
127	Salle à manger	RDC	Mur A	Porte	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
128	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
125	Salle à manger	RDC	Mur B	Porte B	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
126	Salle à manger	RDC						BG		0	0		

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
107	Salle à manger	RDC	Mur C	Fenêtre C	Dormant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
108	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
105	Salle à manger	RDC	Mur C	Fenêtre C	Dormant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
106	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
103	Salle à manger	RDC	Mur C	Fenêtre C	Ouvrant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
104	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
101	Salle à manger	RDC	Mur C	Fenêtre C	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
102	Salle à manger	RDC						BG		0	0		
135	Salle à manger	RDC	Mur C	Radiateur	Fonte	Peinture	C		0	0	0		
136	Salle à manger	RDC					BG		0	0			
181	Salle à manger	RDC	Mur C	Volets	Fer	Peinture	C	ND	5	0	1		
182	Salle à manger	RDC					BG	ND	6	0			
119	Salle à manger	RDC	Murs A, B, C, D	Plinthes	Bois	Peinture	C		0	0	0		
120	Salle à manger	RDC					BG		0	0			
117	Salle à manger	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C		0	0	0		
118	Salle à manger	RDC					BG		0	0			
137	Escalier	RDC	A	Mur A	Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0		
138	Escalier	RDC					BG		0	0			
145	Escalier	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
146	Escalier	RDC						BG		0	0		
143	Escalier	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
144	Escalier	RDC						BG		0	0		
139	Escalier	RDC	B	Mur B	Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0		
140	Escalier	RDC					BG		0	0			
141	Escalier	RDC	C	Mur C	Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0		
142	Escalier	RDC					BG		0	0			
	Grenier	1er	A	Mur A		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	Grenier	1er	B	Mur B		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	Grenier	1er	C	Mur C		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	Grenier	1er	D	Mur D		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	Grenier	1er	E	Mur E		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
	Grenier	1er	F	Mur F		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
149	Grenier	1er	Mur D	Porte D	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
150	Grenier	1er						BG		0	0		
147	Grenier	1er	Mur D	Porte D	Ouvrant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
148	Grenier	1er						BG		0	0		
159	Chambre n°3	1er	A	Mur A		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
160	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
169	Chambre n°3	1er	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
170	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
167	Chambre n°3	1er	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
168	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
161	Chambre n°3	1er	B	Mur B		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
162	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
163	Chambre n°3	1er	C	Mur C		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
164	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
165	Chambre n°3	1er	D	Mur D		Plâtre	Peinture, papier Peint	C		0	0	0	
166	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
157	Chambre n°3	1er	Mur C	Fenêtre C	Dormant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
158	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
155	Chambre n°3	1er	Mur C	Fenêtre C	Dormant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
156	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
153	Chambre n°3	1er	Mur C	Fenêtre C	Ouvrant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
154	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
151	Chambre n°3	1er	Mur C	Fenêtre C	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
152	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
171	Chambre n°3	1er	Mur C	Volets		Fer	Peinture	C		0	0	0	
172	Chambre n°3	1er						BG		0	0		
	Chambre n°3	1er	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture						Absence de revêtement
	Véranda	RDC	A	Mur A		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement

Rapport N° : KLUS 1994 19.06.12 P

Société Civile Professionnelle de Géomètres-Experts - Tableau de l'Ordre N°90004

106 Rue de la République 02800 LA FERE 15 Boulevard de l'Europe - BP 20120 - 02303 CHAUNY Cedex

Tel : 03.23.56.21.71 - Télécopie : 03.23.56.72.57

Tel : 03.23.52.12.85 - Télécopie : 03.23.39.42.59

Adresse Internet : scp.hirson@wanadoo.fr

Heures d'ouverture : 8 h à 12 h - 13h30 à 17h30 - bureaux fermés le Samedi

10/16

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Éléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
187	Véranda	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
188	Véranda	RDC						BG		0	0		
183	Véranda	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
184	Véranda	RDC						BG		0	0		
	Véranda	RDC	B	Mur B		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	Véranda	RDC	C	Mur C		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	Véranda	RDC	D	Mur D		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
195	Véranda	RDC	Mur B	Porte	Dormant externe	Fer	Peinture	C		0	0	0	
196	Véranda	RDC						BG		0	0		
193	Véranda	RDC	Mur B	Porte	Dormant interne	Fer	Peinture	C		0	0	0	
194	Véranda	RDC						BG		0	0		
191	Véranda	RDC	Mur B	Porte	Ouvrant externe	Fer	Peinture	C	ND	5	0	1	
192	Véranda	RDC						BG	ND	6	0		
189	Véranda	RDC	Mur B	Porte	Ouvrant interne	Fer	Peinture	C	ND	5	0	1	
190	Véranda	RDC						BG	ND	5	0		
197	Véranda	RDC						C		0	0		
198	Véranda	RDC						BG		0	0		
	Véranda	RDC	Mur C	Fenêtre C	Dormant externe	Bois	Peinture						Absence de revêtement
	Véranda	RDC											Absence de revêtement
	Véranda	RDC											Absence de revêtement
	Véranda	RDC	Mur C	Fenêtre C	Dormant interne	Bois	Peinture						Absence de revêtement
	Véranda	RDC											Absence de revêtement
	Véranda	RDC											Absence de revêtement
203	Véranda	RDC	Mur C	Porte	Dormant externe	Fer	Peinture	C		0	0	0	
204	Véranda	RDC						BG		0	0		
201	Véranda	RDC	Mur C	Porte	Dormant interne	Fer	Peinture	C		0	0	0	
202	Véranda	RDC						BG		0	0		
199	Véranda	RDC	Mur C	Porte	Ouvrant externe	Fer	Peinture	C		0	0	0	
200	Véranda	RDC						BG		0	0		
207	Véranda	RDC	Mur D	Porte D	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
208	Véranda	RDC						BG		0	0		
211	Véranda	RDC						C		0	0		
212	Véranda	RDC						BG		0	0		
205	Véranda	RDC	Mur D	Porte D	Ouvrant	Bois	Peinture	C		0	0	1	
206	Véranda	RDC						BG		0	0		
209	Véranda	RDC						C	ND	1	0		
210	Véranda	RDC						BG	ND	1	0		
	Véranda	RDC	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture						Absence de revêtement
	Chaufferie	RDC	A	Mur A		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
215	Chaufferie	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
216	Chaufferie	RDC						BG		0	0		
213	Chaufferie	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
214	Chaufferie	RDC						BG		0	0		
	Chaufferie	RDC	B	Mur B		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	Chaufferie	RDC	C	Mur C		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	Chaufferie	RDC	D	Mur D		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	Chaufferie	RDC	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture						Absence de revêtement
	salle d'eau et Wc	RDC	A	Mur A		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
227	salle d'eau et Wc	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
228	salle d'eau et Wc	RDC						BG		0	0		
225	salle d'eau et Wc	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
226	salle d'eau et Wc	RDC						BG		0	0		
	salle d'eau et Wc	RDC	B	Mur B		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	salle d'eau et Wc	RDC	C	Mur C		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
	salle d'eau et Wc	RDC	D	Mur D		Plâtre	Peinture, papier Peint						Absence de revêtement
219	salle d'eau et Wc	RDC	Mur D	fenêtre D	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
220	salle d'eau et Wc	RDC						BG		0	0		
223	salle d'eau et Wc	RDC	Mur D	Fenêtre D	Dormant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
224	salle d'eau et Wc	RDC						BG		0	0		
221	salle d'eau et Wc	RDC	Mur D	Fenêtre D	Dormant interne	Bois	Peinture	C		0	0	0	
222	salle d'eau et Wc	RDC						BG		0	0		
217	salle d'eau et Wc	RDC	Mur D	Fenêtre D	Ouvrant externe	Bois	Peinture	C		0	0	0	
218	salle d'eau et Wc	RDC						BG		0	0		
229	salle d'eau et Wc	RDC	Mur D	Radiateur		Fonte	Peinture	C		0	0	0	
230	salle d'eau et Wc	RDC						BG		0	0		
	salle d'eau et Wc	RDC	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture						Absence de revêtement
233	Cave 1	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0,2	0	0	
234	Cave 1	RDC						BG		0,1	0		
231	Cave 1	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0,1	0	0	

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

N°			Zone	Unité de diagnostic	Sub-Éléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
232	Cave 1	RDC						BG		0,1	0		
237	Garage	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
238	Garage	RDC						BG		0,1	0		
235	Garage	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0,1	0	0	
236	Garage	RDC						BG		0,2	0		
241	poulailler	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0,1	0	0	
242	poulailler	RDC						BG		0,1	0		
239	poulailler	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0,5	0	0	
240	poulailler	RDC						MG		0,2	0		
245	garage velos	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
246	garage velos	RDC						BG		0	0		
249	garage velos	RDC						C		0	0		
250	garage velos	RDC						BG		0	0		
243	garage velos	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0,1	0	0	
244	garage velos	RDC						MG		0,1	0		
247	garage velos	RDC						C		0,2	0		
248	garage velos	RDC						MG		0,2	0		
253	arrière cuisine	RDC	A	Porte A	Dormant	Bois	Peinture	C		0,1	0	0	
254	arrière cuisine	RDC						BG		0	0		
251	arrière cuisine	RDC	A	Porte A	Ouvrant interne	Bois	Peinture	C		0,1	0	0	
252	arrière cuisine	RDC						MG		0	0		

LEGENDE		HG : en Haut à Gauche		HC : en Haut au Centre		HD : en Haut à Droite	
Localisation		MG : au Milieu à Gauche		C : au Centre		MD : au Milieu à Droite	
		BG : en Bas à Gauche		BC : en Bas au Centre		BD : en Bas à Droite	
Nature des dégradations		ND : Non dégradé		NV : Non visible			
		EU : Etat d'usage		D : Dégradé			

Nombre total d'unités de diagnostic : **144**

Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 0 :	77,1 %
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 1 :	4,2 %
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 2 :	0 %
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 3 :	0 %

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

3.2 CONCLUSION

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) contenant du plomb ont été mis en évidence.

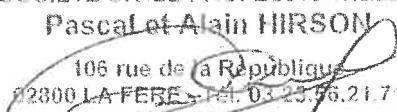
Recommandation : Il est rappelé au propriétaire l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements les recouvrant, afin d'éviter leur dégradation future.

Facteur de dégradation du bâti

Le constat ne fait pas apparaître de facteur de dégradation

CACHET DE L'EXPERT

Signature et Cachet du diagnostiqueur :

Ordre des Géomètres Experts Fonciers
 SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
 Pascal et Alain HIRSON

 106 rue de la République
 02800 LA FERE - Tel. 03.23.56.21.71
 15 boulevard de l'Europe - BP 20120
 02303 CHAUNY Cedex - Tél. 03.23.52.12.85
 N° d'inscription 4406 - 4405

Date d'établissement du rapport :

Fait à CHAUNY le 19/06/2012

Cabinet : **SCP HIRSON**

Nom du responsable :

Nom du diagnostiqueur : **Alain HIRSON**

Liste des annexes jointes :

NOTICE D'INFORMATION

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.



Ordre des Géomètres-Experts

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II
 M. Emmanuel PAQUET
 Notaire à
 CHAUNY soussigné

Géomètres-Experts Associés le

**RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
 CONTENANT DE L'AMIANTE - POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT
 ETABLISSEMENT DU CONSTAT
 ETABLISSEMENT DU CONSTAT
 ETABLISSEMENT DU CONSTAT
 ETABLISSEMENT DU CONSTAT**

Articles R.1334-14, R1334-7 à R.1334-29 et R.1336-2 à R.1336-5 du code de la santé publique

Décret 97-855 du 12/09/97 - Décret 2001-840 du 13/09/2001 - Décret 2002-839 du 03/05/2002

Arrêté du 22/08/2002 - établi en respect de la norme NF X 46-020 de novembre 2002

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : une Maison	Adresse : 2 Rue de l'Ecluse 02300 VIRY NOUREUIL
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	Escalier
Nombre de Pièce : 4	Bâtiment :
Etage :	Porte :
Numéro de Lot : NC	Propriété de: Madame et Monsieur KLUS Joseph
Référence Cadastrale : AB n° 64 - 65 - 66 - 67	2 Rue de l'Ecluse
Date du Permis de Construire : Non Communiquée	02300 VIRY NOUREUIL
<u>Annexes :</u>	
Autres Lot : 120320/L13099.01	

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : Monsieur KLUS Christian	Documents remis : Aucun
Adresse : 8 Rue Alsace Lorraine 02680 GRUGIES	Moyens mis à disposition : Aucun
Qualité : Propriétaire	

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : KLUS 1994 19.06.12 A	Date d'émission du rapport : 19/06/2012
Le repérage a été réalisé le : 19/06/2012	Accompagnateur : Le propriétaire
Par : Alain HIRSON	Laboratoire d'Analyses : ITGA 15 Route des Gardes 92190 MEUDON
N° certificat de qualification : CDP-IMM00749	Organisme d'assurance professionnelle : SWISS LIFE
Date d'obtention : 29/10/2007	N° de contrat d'assurance : WR 9.169.643
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC : SGS ICS SAS -94237 CACHAN Cedex-	Date de validité : 31/12/2012

A.4 SOMMAIRE

A - INFORMATIONS GENERALES	ANNEXE 1 - CROQUIS
B - CONCLUSION	ATTESTATION(S)
C - DESCRIPTIF DE LA MISSION	
D - CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	
E - RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	
F - CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	

B CONCLUSION

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOGRAPHIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOGRAPHIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

Liste des matériaux contenant de l'amiante :

N°	N° Pièce	Pièce	Etage	Elément	Repérage	Matériaux / Produit	Méthode	Etat de conservation
26	7	Grenier	1er	Toiture	Sous toit	Ardoises fibrociment	Sur décision de l'opérateur de repérage	Produit en bon état
34	10	Chaufferie	RDC	Plafonds	Plafond	Panneaux fibrociment	Sur décision de l'opérateur de repérage	Produit en bon état
44	12	Cave 1, cellier	RDC	Rive	Toit	Fibres ciment Amiante	Sur décision de l'opérateur de repérage	Produit en bon état
48	13	Garage	RDC	rive	Toit	Fibres ciment Amiante	Sur décision de l'opérateur de repérage	Produit en bon état
52	14	Bâtiment 1	RDC	rive arrière	Toit	Fibres ciment Amiante	Sur décision de l'opérateur de repérage	Produit en bon état
54	15	bucher	RDC	Plafonds	Plafond	Tôles fibres ciment Amiante	Sur décision de l'opérateur de repérage	Produit en bon état

C DESCRIPTION DE LA MISSION :

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants :

C.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS	Constatation
<u>Murs</u> : Flocage, projections et enduits, revêtements durs des Murs (Plaques menuiserie, amiante ciment, fibro)	Absence
<u>Poteaux</u> : Flocage, enduits projetés, entourage de poteaux (Cartons, amiante ciment, matériaux sandwichs, cartons + plâtres)	Absence
<u>Cloisons</u> : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloisons	Absence
<u>Gaines et coffres verticaux</u> : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloisons	Absence
C.2 PLANCHERS, PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS	
<u>Plafonds</u> : Flocage, projections et enduits, panneaux collés ou vissés	Présence
<u>Poutres et charpentes</u> : Projections et enduits	Absence
<u>Gaines et coffres horizontaux</u> : Flocage, projections et enduits, panneaux	Absence
<u>Faux - Plafonds</u> : Panneaux	Absence
<u>Planchers</u> : Dalles de sols, revêtements de sols	Absence
C.3 CONDUITS, CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS	
<u>Conduits de fluide (air, eau autres fluides...)</u> : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges	Absence
<u>Clapets / volets coupe-feu</u> : Clapets, volets, rebouchage	Sans objet
<u>Portes coupe-feu</u> : Joints (tresses, bandes)	Sans objet
<u>Vide-ordures</u> : Conduit	Sans objet
C.4 ASCENSEUR, MONTE – CHARGE	
<u>Trémie</u> : Flocage	Sans objet

C.5 AUTRES MATERIAUX

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

D'après la connaissance de l'opérateur de repérage :

Présence

LEGENDE	
Sans Objet	Elément non présent dans le bâti expertisé
Absence	Elément présent dans le bâti mais sans matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
Présence	Elément présent dans le bâti avec des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

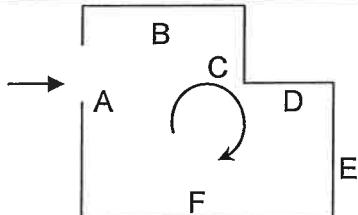
D CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de visu (confirmé par des analyses en cas de doute) de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante accessibles sans travaux destructifs selon la liste citée dans le cadre C (conforme à la norme NF X 46-020). L'opérateur repérera également les autres matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon sa connaissance.

Cette recherche ne doit comporter aucun démontage hormis le soulèvement de plaques de plafonds ou trappes de visites, ni investigation de structures à l'exclusion de la réalisation de prélèvements ou de sondages des matériaux, conformément à la norme NF X 46-020.

En conséquence la responsabilité de notre société ne saurait être engagée en cas de découverte de matériaux contenant de l'amiante dans les endroits non accessibles ou hermétiquement clos le jour de la visite.

Sens du repérage pour évaluer une pièce :



PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

RESULTATS DETAILLÉS DU REPERAGE

LISTE DES PIÈCES VISITÉES/NON VISITÉES ET JUSTIFICATION

N°	Pièce	Etage	Visitée	Justification
1	Cuisine	RDC	OUI	Néant
2	Placard	RDC	OUI	Néant
3	Chambre n°1	RDC	OUI	Néant
4	Chambre n°2	RDC	OUI	Néant
5	Salle à manger	RDC	OUI	Néant
6	Escalier	RDC	OUI	Néant
7	Grenier	1er	OUI	Néant
8	Chambre n°3	1er	OUI	Néant
9	Véranda	RDC	OUI	Néant
10	Chaufferie	RDC	OUI	Néant
11	salle d'eau et Wc	RDC	OUI	Néant
12	Cave 1, cellier	RDC	OUI	Néant
13	Garage	RDC	OUI	Néant
14	Bâtiment 1	RDC	OUI	Néant
15	bucher	RDC	OUI	Néant
16	poulailler	RDC	OUI	Néant
17	garage velos	RDC	OUI	Néant
18	arrière cuisine	RDC	OUI	Néant

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II



ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N°	N° Pièce	Pièce / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Repérage	Revêtement
1	1	Cuisine	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Carrelage ou faïence p:plâtre
2	1	Cuisine	RDC	Plafonds	Plafond	Dalles polystyrène
3	1	Cuisine	RDC	Planchers	Sol	Carrelage ou faïence
4	1	Cuisine	RDC	Plinthes	Murs A, B, C, D	Carrelage ou faïence
5	1	Cuisine	RDC	Canalisations	Mur A	Pvc
6	2	Placard	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	plâtre
7	2	Placard	RDC	Plafonds	Plafond	Plâtre ou BA 13
8	2	Placard	RDC	Planchers	Sol	Carrelage ou faïence
9	3	Chambre n°1	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Plâtre ou BA 13
10	3	Chambre n°1	RDC	Plafonds	Plafond	Dalles polystyrène
11	3	Chambre n°1	RDC	Planchers	Sol	Carrelage ou faïence
12	3	Chambre n°1	RDC	Plinthes	Murs A, B, C, D	Bois
13	4	Chambre n°2	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Plâtre ou BA 13
14	4	Chambre n°2	RDC	Plafonds	Plafond	Plâtre ou BA 13
15	4	Chambre n°2	RDC	Planchers	Sol	Carrelage ou faïence
16	4	Chambre n°2	RDC	Plinthes	Murs A, B, C, D	Bois
17	4	Chambre n°2	RDC	Cheminée	Mur C	Marbre
18	5	Salle à manger	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Plâtre ou BA 13
19	5	Salle à manger	RDC	Plafonds	Plafond	Plâtre ou BA 13
20	5	Salle à manger	RDC	Planchers	Sol	Carrelage ou faïence
21	5	Salle à manger	RDC	Plinthes	Murs A, B, C, D	Carrelage ou faïence
22	6	Escalier	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Plâtre ou BA 13
23	6	Escalier	RDC	Planchers	Sol	Bois
24	7	Grenier	1er	Murs	Murs A, B, C, D	Plâtre ou BA 13 briques
25	7	Grenier	1er	Planchers	Sol	Parquet bois
26	7	Grenier	1er	Toiture	Sous toit	Ardoises fibrociment
27	8	Chambre n°3	1er	Murs	Murs A, B, C, D	Plâtre ou BA 13
28	8	Chambre n°3	1er	Plafonds	Plafond	Dalles polystyrène
29	8	Chambre n°3	1er	Planchers	Sol	Parquet bois
30	9	Vérande	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Bois
31	9	Vérande	RDC	Plafonds	Plafond	Tôles plastiques
32	9	Vérande	RDC	Planchers	Sol	Carrelage ou faïence
33	10	Chaufferie	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Briques parpaings
34	10	Chaufferie	RDC	Plafonds	Plafond	Panneaux fibrociment
35	10	Chaufferie	RDC	Planchers	Sol	Ciment
36	11	salle d'eau et Wc	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Dalles polystyrène faïences
37	11	salle d'eau et Wc	RDC	Plafonds	Plafond	Dalles polystyrène
38	11	salle d'eau et Wc	RDC	Planchers	Sol	Carrelage ou faïence
39	11	salle d'eau et Wc	RDC	Conduits de Fluide	Mur C	Pvc
40	12	Cave 1, cellier	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Briques
41	12	Cave 1, cellier	RDC	Plafonds	Plafond	Béton
42	12	Cave 1, cellier	RDC	Planchers	Sol	Briques
43	12	Cave 1, cellier	RDC	Toiture	Toit	Tuiles
44	12	Cave 1, cellier	RDC	Rive	Toit	Fibres ciment Amiante

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N°	N° Pièce	Pièce / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Repérage	Revêtement
45	13	Garage	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Ciment
46	13	Garage	RDC	Plafonds	Plafond	Bois
47	13	Garage	RDC	Planchers	Sol	Terre battue
48	13	Garage	RDC	rive	Toit	Fibres ciment Amiante
49	14	Bâtiment 1	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Briques
50	14	Bâtiment 1	RDC	Plafonds	Plafond	Bois
51	14	Bâtiment 1	RDC	Planchers	Sol	Terre battue
52	14	Bâtiment 1	RDC	rive arrière	Toit	Fibres ciment Amiante
53	15	bucher	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Briques parpaings
54	15	bucher	RDC	Plafonds	Plafond	Tôles fibres ciment Amiante
55	15	bucher	RDC	Planchers	Sol	Ciment
56	16	poulailler	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Briques
57	16	poulailler	RDC	Plafonds	Plafond	Béton
58	16	poulailler	RDC	Planchers	Sol	Ciment
59	17	garage velos	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Briques
60	17	garage velos	RDC	Plafonds	Plafond	Tuiles
61	17	garage velos	RDC	Planchers	Sol	Ciment
62	18	arrière cuisine	RDC	Murs	Murs A, B, C, D	Briques
63	18	arrière cuisine	RDC	Plafonds	Plafond	Bois
64	18	arrière cuisine	RDC	Planchers	Sol	Ciment

RESULTATS

N°	N° Pièce	Pièce	Etage	Elément	Non visé par l'annexe 13-9	Repérage	Matériaux / Produit	Nombre de Prélèvement	Référence prélevement	Présence	Etat de conservation	Préconisation

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de conservation des Matériaux	Friables	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Non friables	BE : Bon état de Conservation	ME : Etat Dégradé
S : Surveillance sous 3 ans (R. 1334 – 17 du code de la santé publique)			
T : Travaux de confinement ou de retrait (R. 1334 – 18 et R. 1334 – 21 du code de la santé publique)			
ITA : Impossibilité Technique d'accès ou de prélèvement sans sondage destructif, analyse si travaux			
P : Protection des sollicitations mécaniques (annexe 1.4 de l'arrêté du 22/08/02)			
R : Remplacement de l'élément			
PA : Prélèvement d'Air			
RAS : Rien à signaler			
CGS : Voir consignes générales de sécurités en annexe			

COMMENTAIRES

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art R1334-27 du code de la santé publique) ou avant travaux (Art 27 du décret n°96-98 du 7 février 1996 modifié)

Rapport N° : KLUS 1994 19.06.12 A

Société Civile Professionnelle de Géomètres-Experts - Tableau de l'Ordre N°90004
 106 Rue de la République 02800 LA FERE 15 Boulevard de l'Europe – BP 20120 - 02303 CHAUNY Cedex
 Tel : 03.23.56.21.71 - Télécopie : 03.23.56.72.57 Tel : 03.23.52.12.85 - Télécopie : 03.23.39.42.59
 Adresse Internet : scp.hirson@wanadoo.fr

Heures d'ouverture : 8 h à 12 h - 13h30 à 17h30 - bureaux fermés le Samedi

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

&

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Bureau d'études

Ordre des Géomètres Experts Fonciers
 SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Pascal et Alain HIRSON

106 rue de la République
 02800 LA FERE - Tel. 03.23.56.21.71
 15 boulevard de l'Europe - BP 20120
 02303 CHAUNY Cedex - Tél. 03.23.52.12.85
 N° d'inscription 4406 - 4405

Date d'établissement du rapport :

Fait à **CHAUNY** le **19/06/2012**

Cabinet : **SCP HIRSON**

Nom du responsable :

Nom du diagnostiqueur : **Alain HIRSON**

PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

&

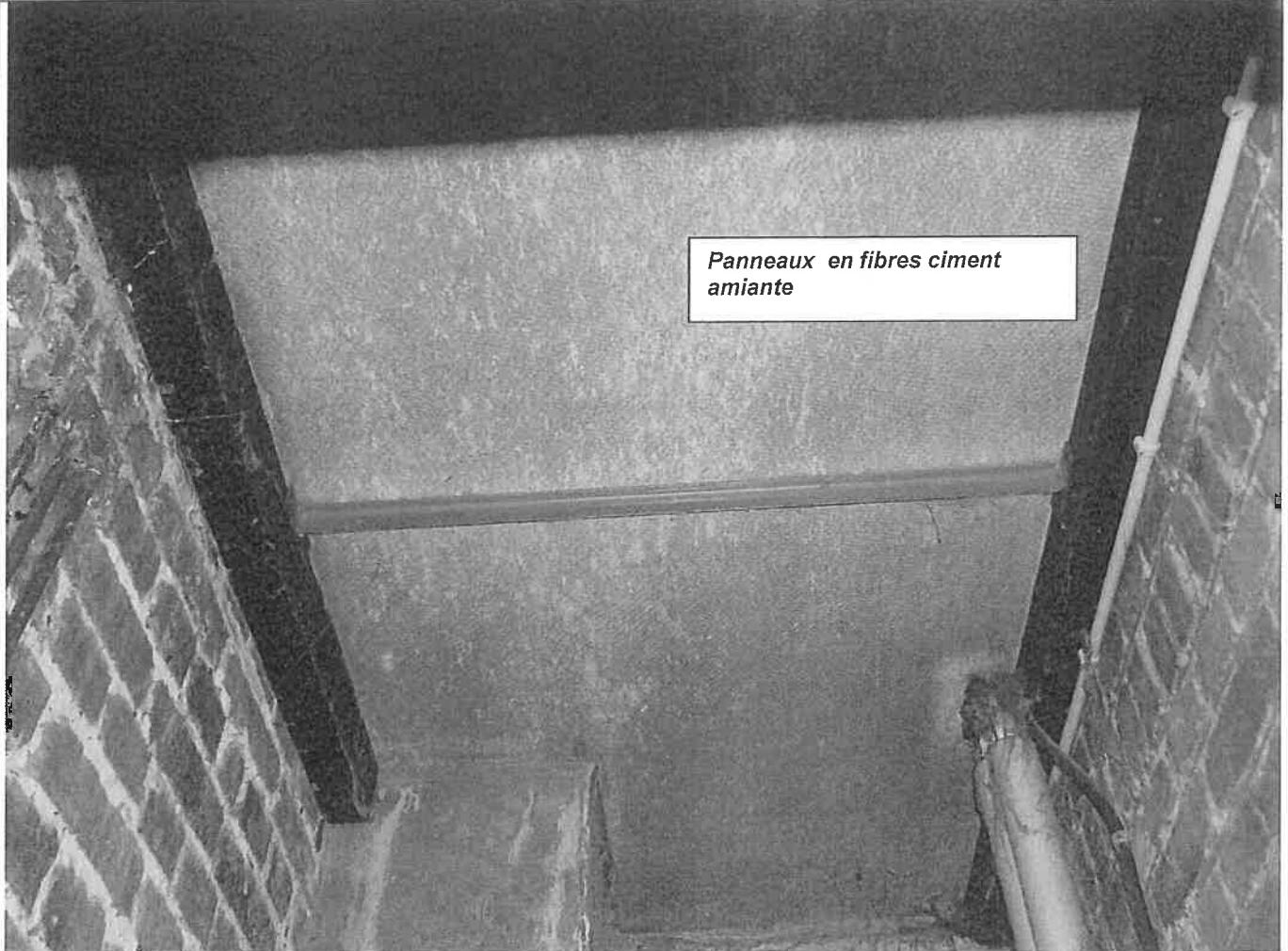
ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

chaufferie

*Panneaux en fibres ciment
amiante*



PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

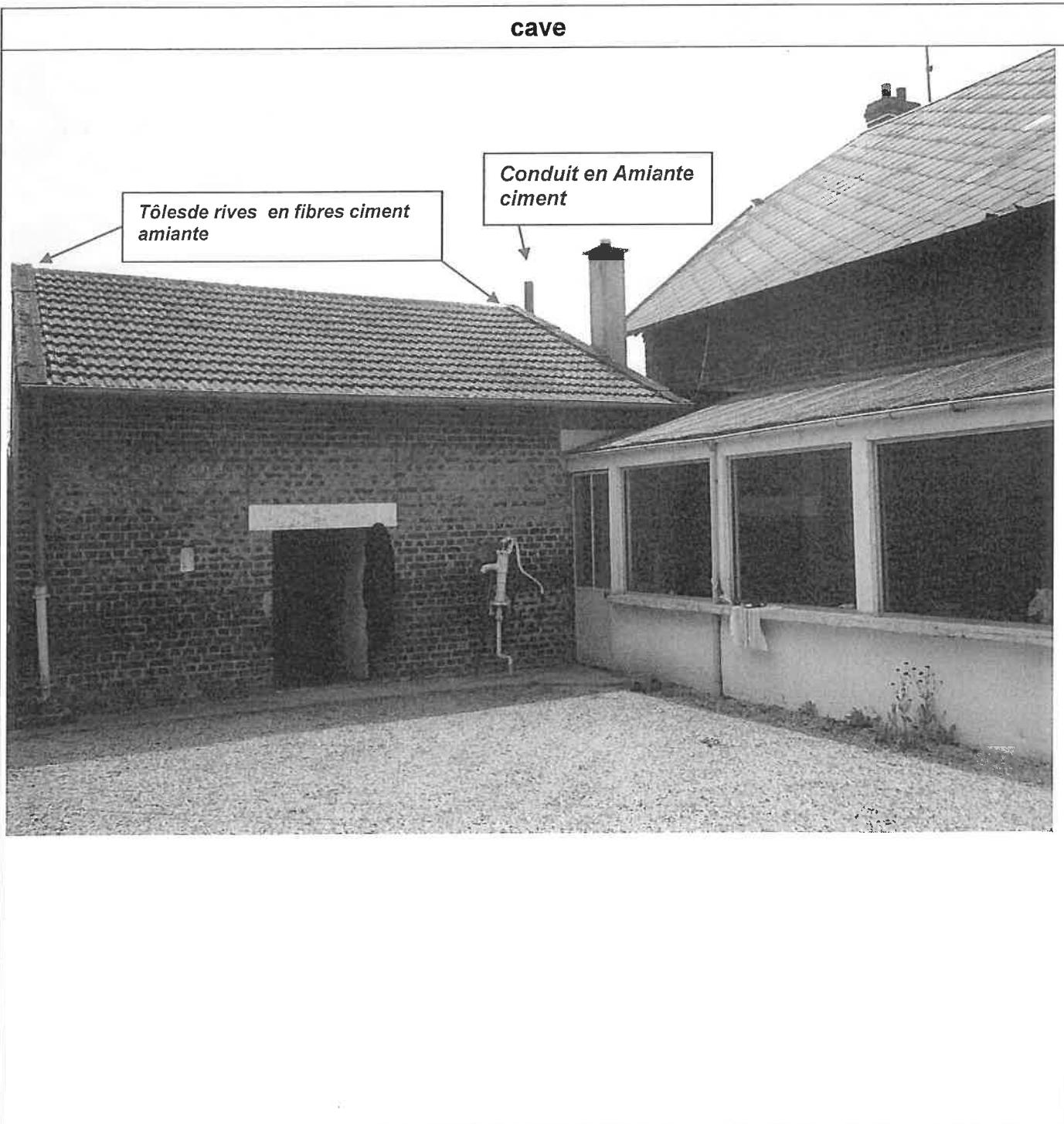
&

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

cave



PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

&

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

garage



PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU II

ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
 GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
 TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
 COORDONNATEUR DE SECURITE NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

toiture grenier

*Ardoises en fibres ciment
 amiante*



PASCAL HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4406
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU II

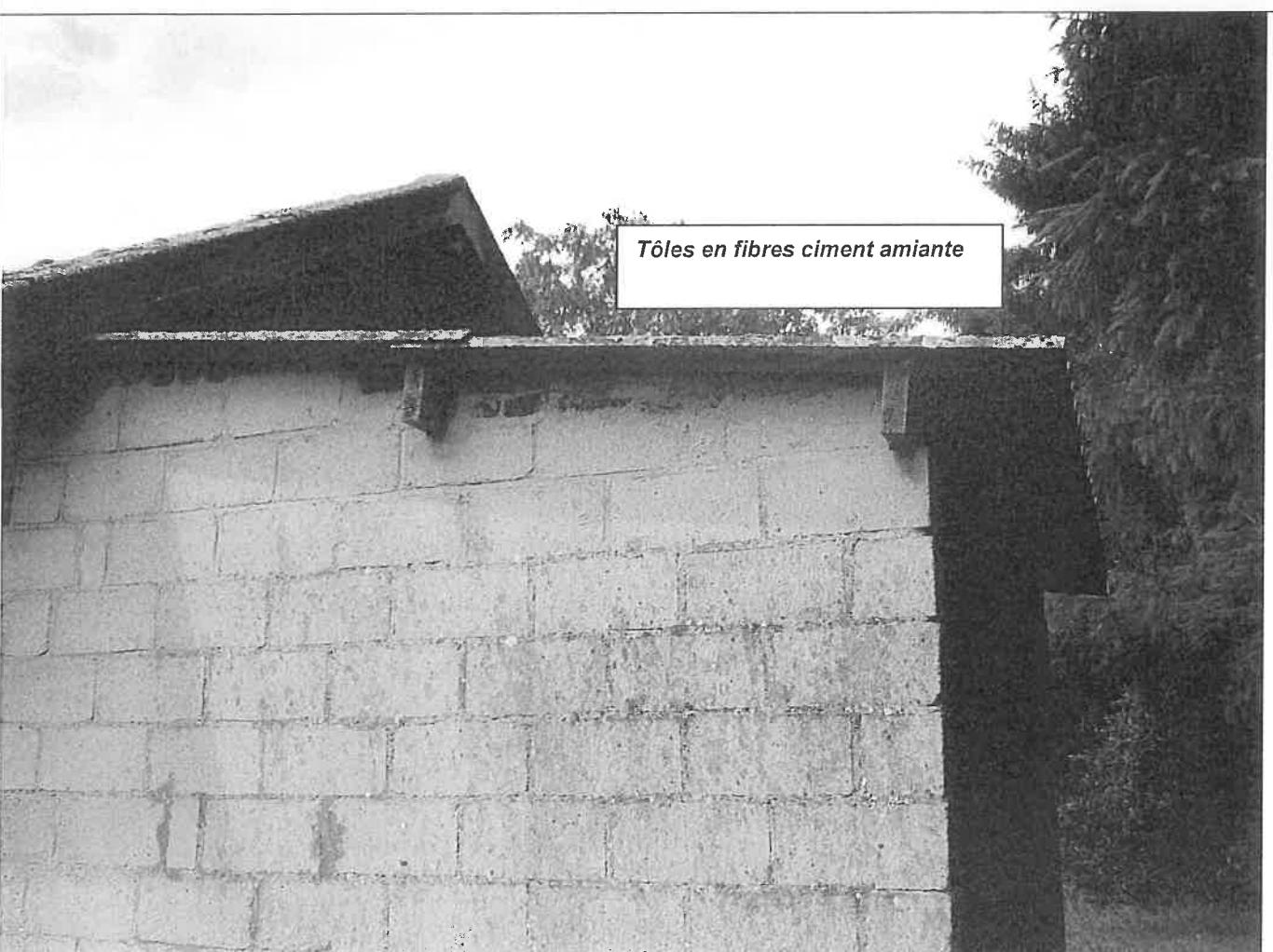
ALAIN HIRSON

DIPLOME DE L'INSTITUT DE TOPOMETRIE
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P.L.G.
TABLEAU DE L'ORDRE N°4405
COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ NIVEAU I

Géomètres-Experts Associés

Bucher

Tôles en fibres ciment amiante

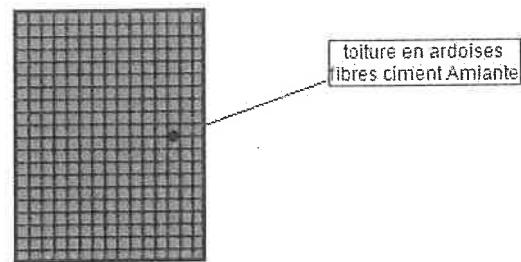
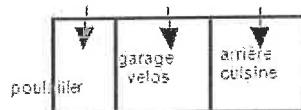
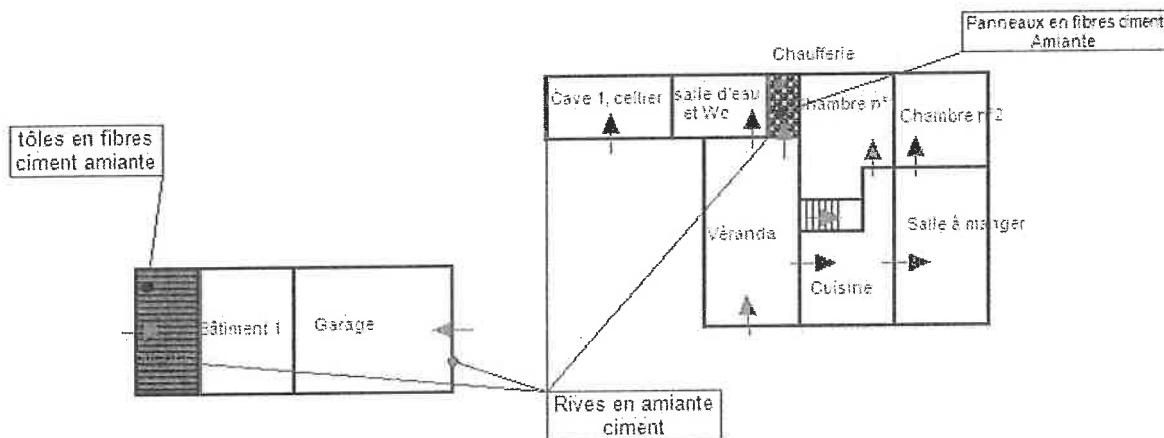


&

Géomètres-Experts Associés

ANNEXE 1 – CROQUIS Amiante

1er étage



1er étage

